


FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Mini Canna Lab
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Test pour les cannabinoïdes
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Mini Canna Lab 5305 River Rd. N, Ste B Keizer, OR 97303 US Email: info@minicannalab.com Site web: minicannalab.com Téléphone: 971-231-9333 Numéro de téléphone d'urgence: Pas disponible
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1	
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		

Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention	<p>En cas d'incendie: utiliser du sable sec, la poudre chimique, ou la mousse antialcool.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON si vous vous sentez mal.</p> <p>EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.</p>
Stockage	<p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Tenir au frais.</p>
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	<p>Exempt - produit de consommation</p> <p>Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.</p> <p>Ce produit n'est pas soumis au 29 CFR 1910.1200 de HCS règlement.</p> <p>L'exemptions de HCS suivante pour les produits de consommation s'appliquent ; 29 CFR 1910.1200(b)(5)(v) et (b)(6)(ix).</p>

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Dichlorure d'éthylène		107-06-2	10 - 30 *
Méthane, trichloro-		67-66-3	60 - 80 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition	<p>*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.</p> <p>GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.</p>
-------------------------------------	--

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	<p>Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.</p> <p>Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.</p> <p>Peut irriter les voies respiratoires. Maux de tête. Nausée, vomissements.</p> <p>Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.</p>

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Lutte contre l'incendie / instructions

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Ne pas goûter ni avaler. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	MPT	40 mg/m ³
		10 ppm
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	MPT	49 mg/m ³
		10 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	LECT	2 ppm
	MPT	1 ppm
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	MPT	2 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	MPT	10 ppm
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	MPT	10 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	MPT	10 ppm
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	MPT	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	LECT	8 mg/m ³
		2 ppm
		4 mg/m ³
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	MPT	1 ppm
		24.4 mg/m ³
		5 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	15 minutes	20 ppm
	8 heures	10 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	Plafond	240 mg/m ³
		50 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	MPT	50 ppm
	Plafond	100 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	MPT	10 ppm
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	MPT	10 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)	LECT	8 mg/m3
		2 ppm
	MPT	4 mg/m3 1 ppm
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)	LECT	9.78 mg/m3
		2 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Sucré
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	48°F
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Toxique par inhalation.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut irriter les voies respiratoires. Maux de tête. Vertiges. Nausée, vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

4890 mg/kg, Sigma Aldrich
2800 mg/kg, Thermo Fisher

Inhalation

CL50

Rat

7758 mg/m³, 4 heures, ECHA
3000 ppm, 165 minutes, HSDB
1886 ppm, 4 heures, ECHA
7.8 mg/L, Thermo Fisher

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i>		
DL50	Lapin	670 mg/kg, HSDB
	Rat	967 mg/kg, ECHA
	souris	770 mg/kg, Sigma Aldrich > 600 mg/kg, ECHA
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 3980 mg/kg, 24 hr, Sigma Aldrich
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	47702 mg/m3, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	chien	2250 mg/kg, HSDB
	Lapin	9827 mg/kg, HSDB
	Rat	2180 mg/kg, HSDB 1117 mg/kg, HSDB 908 mg/kg, HSDB 444 mg/kg, HSDB
	souris	118 mg/kg, HSDB
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagenicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)		A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène		
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)		
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)		
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)		Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène		
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)		Effet cancérogène suspecté chez les humains.
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)		Effet cancérogène suspecté chez les humains.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)		Volume 20, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)		Volume 73 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène présumé

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)			
Crustacés	CE50	Daphnia	165 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	140 - 190 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	110 - 123 mg/L, 96 heures
Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)			
Crustacés	CE50	Daphnia	29 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	13.3 - 20.8 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1992

Appellation réglementaire adéquate	Liquides inflammables, toxiques, n.s.a.
Nom technique	Dichlorure d'éthylène
Classe de danger	3
Classement des dangers subsidiaires	6.1
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Oui
Dispositions particulières	IB2, T7, TP2, TP13
Exceptions liées au conditionnement	Quantité limitée <1L

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1992
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
Nom technique	Dichlorure d'éthylène
Classe de danger	3
Classement des dangers subsidiaires	6.1
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16
Exceptions liées au conditionnement	Quantité limitée <1L

DOT



TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Exempter- produit de consommation Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1 (Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) 1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Substance sujette à une notification ou à un consentement.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Exempt

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit n'est pas réglementé par l'OSHA Hazard Communication Standard (HCS) 29 CFR 1910.1200 selon les directives de l'exemption (b)(5)(v) et (b)(6)(ix).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) 0.1 % Préavis unique d'exportation seulement.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Inscrit.

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) 10 livres

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

Catégories de danger classé Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
Cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
Dichlorure d'éthylène	107-06-2	10 - 30 *
Méthane, trichloro-	67-66-3	60 - 80 *

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Inscrit.

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Inscrit.

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) Inscrit.

États-Unis - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Inscrit.

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) Inscrit.

États-Unis - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2) Inscrit.

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Dichlorure d'éthylène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Chloroforme, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Dichlorure d'éthylène (CAS 107-06-2)

Inscrit : Le 1er octobre 1987

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

Inscrit : Le 1er octobre 1987

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement

Méthane, trichloro- (CAS 67-66-3)

Inscrit : Août 7, 2009

Inventaires

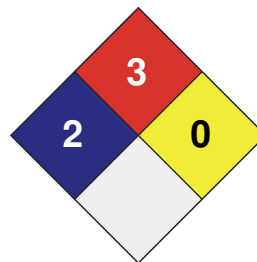
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

28-Janvier-2020

Version n°

01

Date en vigueur

28-Janvier-2020

Préparée par

Dell Tech www.delltech.com Téléphone: 519-858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.